

MARCHE DE TRAVAUX

Marché de travaux – Amenée des réseaux Terrain de Cols

Type de consultation

Marché à procédure adaptée (article 28 du code des marchés publics)

1) Contenu du marché

Les travaux font l'objet d'une décomposition en : une tranche ferme, une tranche conditionnelle et deux options.

Tranche ferme

Tranche conditionnelle 1 : viabilisation de la parcelle 54

Tranche conditionnelle 2 : Réfection canalisation EP rue Eugène PAGES

Option 1 : Elargissement Chemin de Cols

2) Les critères d'analyse des offres :

Sur la base de critères ci-dessous énoncés, le représentant de l'entité adjudicatrice, choisit l'offre économiquement la plus avantageuse.

Critère de prix : 50%

Critère de valeur technique des prestations : 50%

3) Condition de réception des offres

L'avis public de mise en concurrence a fixé au 12/5/2016 à 12h00 la date limite de remise des offres.

Nombre d'entreprises ayant remis une offre avant la date limite: 3

4) Avis de la CAO et décision du conseil municipal

Après examen de l'ensemble des candidatures, la CAO, à l'unanimité propose de retenir l'offre économiquement la plus avantageuse :

Le CONSEIL MUNICIPAL, lors de sa séance du 30 mai 2016 a :

DECIDÉ d'attribuer le marché de travaux à **l'entreprise BERTRAND**, étant donné le résultat de l'analyse multicritères et conformément au règlement de la consultation, pour un montant de 108 742.45€ HT (marché de base, tranche conditionnelle 1 et 2).

DECIDÉ de ne pas retenir l'option Elargissement Chemin de Cols.

	Montant € H.T.
Marché de base	85 161.20
Tranche conditionnelle 1 : viabilisation de la parcelle 54	13 366.25
Tranche conditionnelle 2 : Réfection canalisation EP rue Eugène PAGES	10 215.00
Option 1 : Elargissement Chemin de Cols	Non retenu
TOTAL	108 742.45

5) Signature du marché et planning :

A venir.